



**Mathieu Bihet**  
*Ministre de l'Énergie*

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> avril 2025

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Sortie de la loi de 2003 : une étape décisive vers une nouvelle ère énergétique en Belgique**

**Ce jour marque un tournant majeur pour l'avenir énergétique de notre pays. Le Parlement fédéral, réuni en commission, a voté en première lecture en faveur de la modification de la loi du 31 janvier 2003 relative à la sortie du nucléaire. Ce vote historique constitue une première étape décisive vers un cadre énergétique modernisé et diversifié.**

Le texte adopté en première lecture ce jour en commission marque un changement de paradigme clair : il ne s'agit plus d'opposer les sources d'énergie mais de les compléter de manière pragmatique. Avec ce projet de loi, la Belgique se dote enfin des moyens nécessaires pour garantir un mix énergétique sûr, durable et décarboné.

*« Cette décision traduit la volonté de notre gouvernement de lever les blocages du passé pour assurer un avenir énergétique pérenne à notre pays. En ouvrant la porte à de nouvelles capacités nucléaires, nous voulons garantir une production énergétique compétitive et souveraine, fondée sur une diversification des ressources et une autonomie stratégique renforcée »,* déclare Mathieu Bihet, Ministre de l'Énergie.

Concrètement, le projet de loi abroge les dispositions relatives au calendrier de sortie du nucléaire et supprime l'interdiction de construire de nouvelles capacités de production. Elle permet également de s'inscrire dans un cadre réglementé assurant la sûreté des installations existantes et futures.

[NDLR : Mathieu Bihet, aujourd'hui Ministre de l'Énergie, a lui-même contribué à l'élaboration de cette législation en déposant ces textes en tant que parlementaire].

*« Il s'agit d'un moment fondateur. Cette réforme ouvre le champ des possibles et pose les bases d'une évolution énergétique responsable et ambitieuse pour notre pays. Une nouvelle page s'ouvre, dans laquelle la Belgique pourra pleinement exploiter son potentiel et son savoir-faire au service des citoyens et des entreprises »,* ajoute le Ministre.

Ce vote constitue une première étape. Les travaux parlementaires vont se poursuivre mais désormais, une chose est certaine : l'avenir énergétique de la Belgique se construira avec une vision ouverte et pragmatique, au bénéfice de tous.

Contacts presse

**Sepanta SEHATI**

Porte-parole (FR)

[sepanta.sehati@bihet.belgium.be](mailto:sepanta.sehati@bihet.belgium.be)

+32 492 70 43 29

**Maxim LAPORTE**

Porte-parole (NL)

[maxim.laporte@bihet.belgium.be](mailto:maxim.laporte@bihet.belgium.be)

+32 474 77 70 30